

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SUD

HUMBERCAMPS

PLAN DE ZONAGE

Modification de droit commun

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19

PLUI APOUVÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec le bureau d'études :

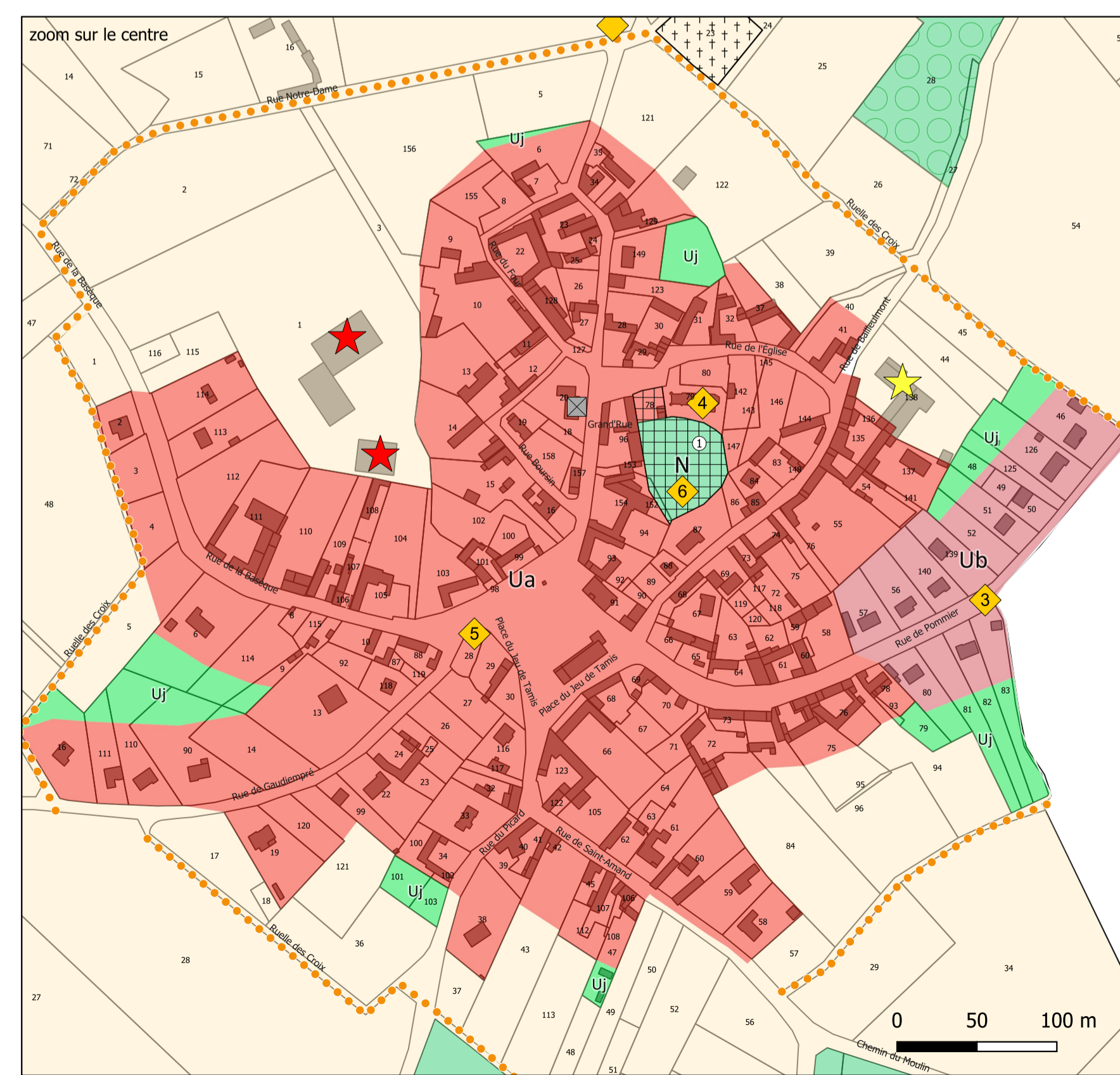
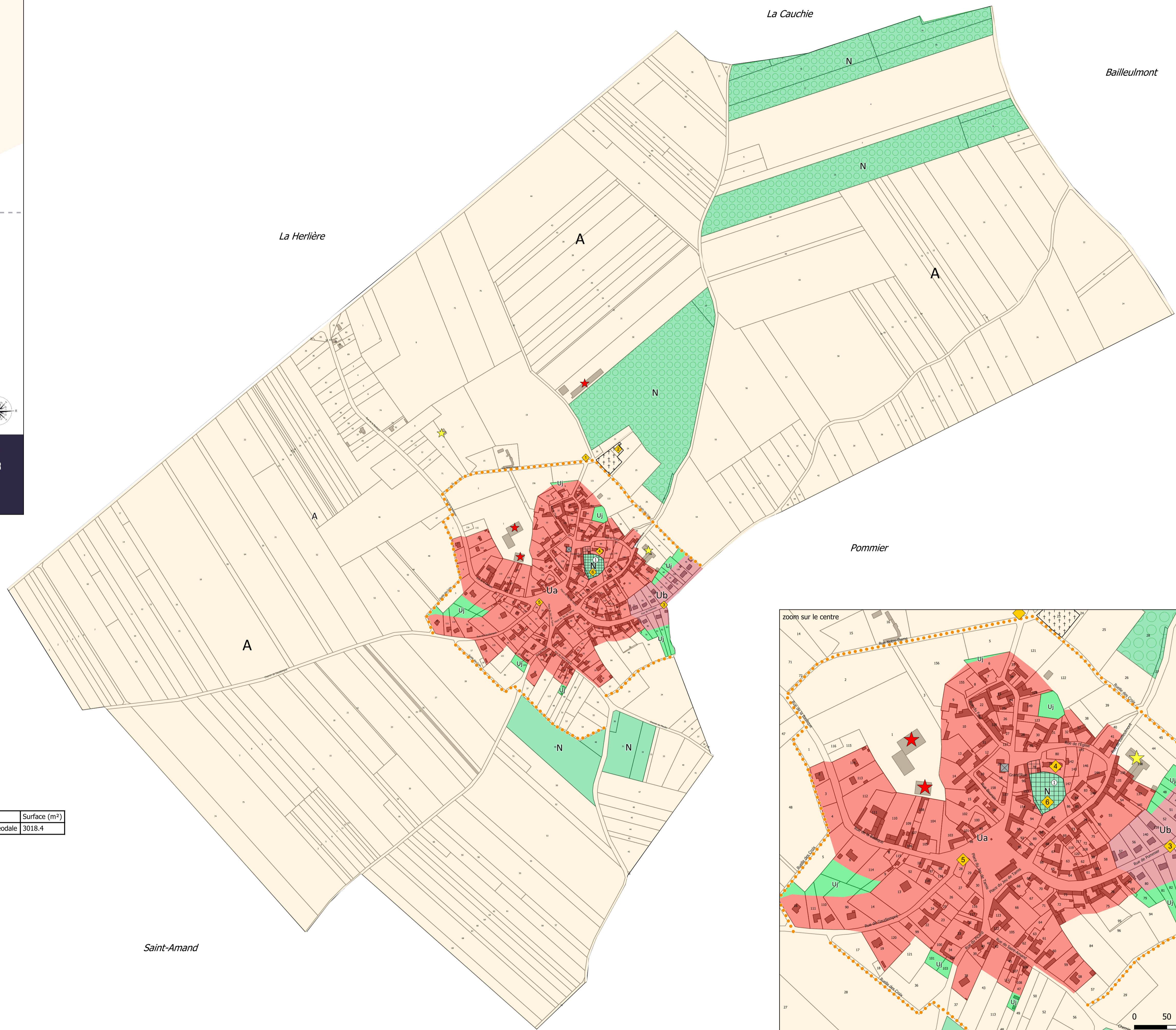


Échelle : 1/5000^{ème}



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR



Légende

- Limite communale
- Cimetière
- Nouvelle construction
- Emplacement réservé
- Installations agricoles**
 - Installation agricole classée
 - Installation agricole non classée
- Limites de zones**
 - Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
 - Ub : Zone urbaine moins dense correspondant aux extensions plus récentes des tissus urbains
 - Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
 - A : Zone agricole
 - N : Zone naturelle
- Éléments à protéger**
 - Éléments de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
 - Éléments à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : chemin

Éléments de patrimoine

Numéro	Désignation	Commune
1	Calvaire	Amplier
2	Cimetière militaire	Amplier
3	Eglise	Amplier
4	Calvaire	Amplier
5	Monument aux morts	Amplier
6	Calvaire	Amplier
7	Calvaire	Amplier
1	Calvaire	Barly
1	Eglise	Beaudricourt

Emplacement réservé

Numéro	Désignation	Surface (m²)
1	Aménagement et valorisation de la motte féodale	3018.4